

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Meurthe-et-Moselle est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés sur l'année 2024 s'affiche en progression de 6.7 % par rapport à l'année 2023. (1604 dossiers déposés en 2024 contre 1503 en 2023).

La part des redépôts reste significative avec 40 % des dossiers déposés contre 43.6 % en 2023. La proportion des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances est en diminution (11.1 % contre 14.2 % en 2023).

Les dépôts en ligne représentent 18 % des dossiers déposés en 2024 contre 14.6 % en 2023.

Recevabilité et orientation

En 2023, 1378 dossiers ont été déclarés recevables (contre 1367 en 2023) soit une hausse 0.8 %. La proportion de dossiers recevables avec résidence principale diminue par rapport à 2023 pour passer de 7.4 % à 6.7 %.

La proportion des dossiers irrecevables est de 6.5%, inférieure au Grand Est et à la France Métropolitaine se situant respectivement à 7.2 % et 7.8 %.

45.8 % des dossiers orientés présente une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier. (47.8 % en 2023)

La commission a orienté 1406 dossiers dont

- 44.5 % vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (46.8 % en 2023)
- 55.5 % vers un réaménagement de dettes (53 % en 2023)

La commission a clôturé 6.2 % des dossiers avant recevabilité ou pendant l'instruction du dossier à la demande du débiteur.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La commission a traité 1560 dossiers contre 1464 en 2023 soit une hausse de 6.6 %.

Sur l'ensemble des dossiers traités :

- 6.1 % ont abouti à un plan définitif, taux proche du Grand Est à 6.3 % et de la France Métropolitaine à 6.5 %,

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

- 39.9 % ont fait l'objet de mesures imposées suite RP sans LJ (38.5 % dans le Grand Est et 34.5 % en France Métropolitaine),
- 41.4 % ont fait l'objet de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (41.4 % dans le Grand Est et 43 % en France Métropolitaine).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires, constituées de plans conventionnels de redressement d'attente et de mesures imposées d'attente sans effacement représentent respectivement 3.4 % et 6.9 % des dossiers traités par la commission.

Conformément à l'objectif du législateur, la commission a favorisé la mise en place de mesures pérennes. Toutefois, la proportion des solutions pérennes est en légère diminution par rapport à 2023 puisqu'elle s'élève à 77.1 % en 2024 contre 78.1 % en 2023.

Elle reste supérieure au Grand Est affichant un taux de solutions pérennes à 76.8 % et à la France Métropolitaine ressortant avec un taux à 70.9 %.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunions annuelle des juges avec la présentation du rapport annuel d'activité et de la typologie.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Néant	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Échanges réguliers avec la CAF notamment dans la mise en œuvre des aides, avec l'UDAF Présentation des dispositifs d'inclusion au Conseil Départemental. Formation à l'inclusion financière et au surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2 réunions	Réunion semestrielle comité départemental pour l'inclusion financière (CDIF)
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Néant	Echanges réguliers avec l'UDAF et formation des équipes au surendettement et à l'inclusion bancaire.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Rencontre avec le bailleur Batigère : présentation de la procédure de surendettement auprès des équipes chargées du recouvrement des créances.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		<ul style="list-style-type: none"> - Passeport Educfi : 25000 jeunes formés sur l'académie Nancy-Metz - 5 Conférences économiques - SNU : 4000 jeunes formés dans le Grand Est - Présentation du surendettement et de l'inclusion bancaire auprès des futures Conseillères en économie sociale et familiales du Lycée VAROQUAUX, à l'IRTS et IAE. - Sensibilisation à l'éducation budgétaire auprès de jeunes dans les missions locales, au lycée Pierre de Coubertin.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à dresser un bilan de l'année 2023, faire le point sur les dossiers en cours et échanger sur les modes de fonctionnement. Afin de favoriser les relations entre le secrétariat de la commission et les juges et greffiers, 2 agents de service des particuliers ont passé une journée au Tribunal Judiciaire puis une greffière a

² (organisées ou participation)

passé une journée au sein du secrétariat pour découvrir l'instruction des dossiers et connaître les gestionnaires de dossiers.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

18 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 322 travailleurs sociaux

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Les entrepreneurs individuels, professions libérales s'orientent directement vers la commission de surendettement au lieu de saisir directement le tribunal.

Même si certains souhaitent se radier afin de bénéficier d'un dossier de surendettement, les démarches sont longues et peuvent parfois conduire à une irrecevabilité liée à l'inéligibilité en raison des délais pour fournir un justificatif de radiation.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficulté pour les débiteurs à sortir de l'indivision.

Le marché de l'immobilier est un frein pour les débiteurs qui n'arrivent pas à vendre leur bien immobilier conformément à la demande de la commission.

Les situations professionnelles ou familiales instables ayant pour conséquence une baisse des ressources entraînent des redépôts. En effet, les débiteurs ne sont plus en mesure de respecter leur plan ou mesures parfois déclarés caducs par les créanciers.

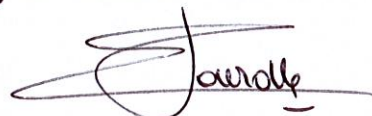
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les débiteurs souhaitant se faire radier du fichier FICP ont des difficultés à obtenir les attestations de paiement des créances figurant dans le dossier de surendettement (dossiers archivés ou détruits chez opérateurs téléphoniques, assurances...)

En cas de procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, difficultés pour mettre en place la procédure en raison du nombre limité de mandataires.

Date : 28 février 2025

P/0 La Présidente de la commission



Françoise SOULIMAN

La secrétaire de la commission



Sylvie DEPRUGNEY

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	1 503	1 604	6.7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,6%	40,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	14,2%	11,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 367	1 378	0.8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,4%	6,7%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	85	101	18.8%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	24,7%	27,7%	
Dossiers orientés par la commission	1 373	1 406	2.4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,8%	45,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,8%	44,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,0%	55,5%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 464	1 560	6.6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,4%	6,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,8%	6,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	43,4%	39,9%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,7%	6,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,7%	2,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,1%	3,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,5%	41,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,0%	34,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,3%	16,6%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,6%	6,9%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,1%	77,1%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	7	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	15	12	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	MEURTHE-ET-MOSELLE	GRAND EST	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6,5%	7,2%	7,8%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	39,9%	38,5%	34,5%
Part des plans conventionnels conclus*	6,1%	6,3%	6,5%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,4%	41,4%	43,0%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77,1%	76,8%	70,9%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Meurthe-et-Moselle	Dettes financières	34 690	1 041	5 113	71.8 %	76.5 %	15 384	4
	dont dettes immobilières	12 398	113	165	25.7 %	8.3 %	101 422	1
	dont dettes à la consommation	21 336	935	4 196	44.1 %	68.8 %	14 683	3
	dont autres dettes financières	956	592	752	2 %	43.5 %	708	1
	Dettes de charges courantes	7 444	1 073	3 764	15.4 %	78.9 %	3 872	3
	Autres dettes	6 200	759	1 648	12.8 %	55.8 %	2 231	2
	Endettement global	48 333	1 360	10 525	100 %	100 %	17 391	7

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GRAND EST	Dettes financières	241 309	7 367	35 063	71.7 %	79.5 %	14 452	4
	dont dettes immobilières	82 230	839	1 292	24.4 %	9.1 %	86 630	1
	dont dettes à la consommation	152 945	6 649	28 652	45.5 %	71.7 %	13 897	3
	dont autres dettes financières	6 134	4 185	5 119	1.8 %	45.2 %	701	1
	Dettes de charges courantes	47 388	7 269	24 727	14.1 %	78.4 %	3 768	3
	Autres dettes	47 695	5236	11 424	14.2 %	56.5 %	1 861	2
	Endettement global	336 392	9 268	71 214	100 %	100 %	17 485	7

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France

